

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Floréal.

(Ere vulgaire).

Mardi 3 Mai 1796.

Interruption faite près de Kaminiack par huit mille soldats polonais échappés aux Russes, et qui se sont réfugiés sur le territoire ottoman. — Manifeste et appel fait par ces soldats à leurs concitoyens. — Prise faite par les Anglais de plusieurs établissemens hollandais dans l'isle de Ceylan et au Bengale. — Prise et jugement de plusieurs insurgés du département des Forêts. — Etat formidable de l'armée de Sambre et Meuse. — Avantage remporté sur les chouans, et mort d'un de leurs chefs. — Discussion sur les prêtres réfractaires.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 15 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

P O L O G N E.

Des frontieres, le 16 avril.

La liberté s'agit encore en Pologne. Huit mille soldats armés, échappés aux Russes lors de la prise de Podolie, & réfugiés sur le territoire ottoman, viennent de faire une irruption à Szwanieck, près de Kaminiack. Ils sont conduits par trois généraux célèbres & chers par leur dévouement à la cause publique, Denizko Holizko & Liberadeski.

Ils ont répandu un manifeste & appellent aux armes les Polonais. Il y a tout lieu de croire que la Porte soutiendra ce mouvement; & peut-être pourroit-on conjecturer que l'Autriche, mieux éclairée sur ses véritables intérêts, ne seroit pas loin de consentir à remettre un peuple entre elle & la Russie; au moins est-il certain qu'elle n'a point encore pris solennellement possession de sa part, & qu'elle a laissé subsister par-tout le régime polonais.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 6 avril.

Hier on a reçu ordre dans toutes les églises de reprendre les prières publiques pour la guerre. Cet ordre a fait tomber entièrement les bruits de paix.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 17 avril.

Il arriva hier ici 50 matelots vénitiens, destinés à servir sur les batteries flottantes du major Williams; il doit encore être construit douze de ces chaloupes, qui seront employées entre Erenbreisten & Neuwied.

L'électeur de Mayence fait lever 2400 hommes de nouvelles recrues dans ses états. Il a aussi ouvert un emprunt de 600,000 florins; mais personne ne s'empresse d'y contribuer.

On sait que la chambre impériale de Wetzlar avoit demandé à l'empereur, « quelle devoit être sa conduite » au cas que les Français pénétrassent de nouveau jusqu'à elle, & que la ligne de démarcation ne fût plus respectée? » S. M. I., dans la réponse qu'elle a donnée à cet égard, s'est plaint du peu de confiance de la chambre en Dieu & dans le courage des troupes autrichiennes.

Nous apprenons d'Anspach que le prince de Hohenlohe y est de retour du voyage qu'il a fait à Berlin.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 15 avril.

Le gouvernement a reçu des dépêches de l'isle de Ceylan, datées de Trinqueville, le 10 octobre 1795. Elles apprennent que le fort de Batticaloe, dans cette isle, s'est rendu le 10 septembre; que le 28, les forces anglaises s'emparèrent du poste important de Jaffnapatam; que le premier octobre elles se rendirent maîtresses de la factorerie & du poste militaire de Mollitwoe; que le 5 du même mois le fort & l'isle de Manar s'étoient rendus.

Il paroît aussi, d'après les dépêches reçues du Bengale, que Chinsurah, avec ses dépendances, a été conquis, & que les troupes hollandaises qui étoient dans ces établissemens sont prisonnières de guerre. Ainsi nous voilà maîtres de toutes les possessions hollandaises dans les Indes, & par-là de toutes les richesses de cette opulente partie du monde.

Il est arrivé un événement malheureux à Limerick, en Irlande. Un baril de poudre avoit été placé sur l'impériale d'une diligence; il prit feu; l'explosion tua tous les voyageurs qui se trouverent dans la voiture, excepté un ivrogne qui venoit de tomber par la portiere. Les chevaux ne furent point blessés, mais ils prirent le mors aux dents, traînerent le carrosse en flammes par la ville, rentrèrent dans l'écurie de l'auberge & y mirent le feu, qu'on eut beaucoup de peine à éteindre.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 10 floréal.

Toutes les nouvelles que nous recevons des armées se bornent à nous apprendre que les armées françaises & autrichiennes sont en mouvement de toutes parts, qu'elles se campent, qu'elles s'approchent, & qu'elles n'attendent que l'expiration du terme fixé par la suspension d'armes pour en venir aux mains. Suivant un calcul modéré, l'armée de Sambre & Meuse se trouve forte de 160 mille hommes divisés en trois parties; savoir: l'armée destinée à agir dans le Hondsruck, celle qui est sur la rive droite du Rhin & enfin tous les corps qui garnissent la rive gauche depuis Baccharach jusqu'à Crœvelt. L'esprit de cette armée est excellent; elle brûle de voler aux combats; tout ce que lui manque, ce sont des magasins de vivres qui, en général, sont mal approvisionnés.

L'arrêté de l'administration du département des Forêts, qui ordonne la levée de neuf hommes dans chaque commune pour le service des armées du Rhin, est arrêté inconstitutionnel & que n'avoit nullement le droit de prendre une administration départementale, a été une source de malheurs pour cette malheureuse contrée. Les paysans se sont opposés à cette mesure arbitraire; ils se sont armés, ont repoussé des détachemens de troupes envoyés contre eux, & ont fini par se rassembler en nombre considérable dans les bois. Le commandant de Luxembourg a fait marcher des troupes contre cette jeunesse égarée; leurs rassemblemens ont été dispersés sans peine; un grand nombre des auteurs de cette sédition sont arrêtés & transférés dans les prisons de cette forteresse: une commission militaire va les juger; déjà même on apprend que quelques-uns ont été condamnés à mort & fusillés sur-le-champ.

Une frégate anglaise, accompagnée de quatre cutters de la même nation, a donné la chasse ces jours passés à la corvette française *la Fraternité*, qui s'est retirée à Dunkerque, & à un longre de 18 canons, qui est entré à Ostende. Les bâtimens ennemis sont ensuite venus dans la rade de ce dernier port, où ils ont séjourné pendant plusieurs heures de suite, dans l'espérance de faire quelques prises; mais leur attente a été trompée.

L'on vient de faire, dans le département de Gemmappes, une réquisition de trente bêtes à cornes par commune.

Le commissaire du pouvoir exécutif auprès de la municipalité de cette ville, vient de prévenir toutes les citoyennes de son ressort qu'elles ayent à se munir de cocardes tricolores, sous peine de huit jours de prison pour la première fois qu'elles manqueraient à cet ordre.

Hier, au spectacle, le citoyen Bonteville, commissaire du pouvoir exécutif auprès des départemens réunis, a annoncé une troisième victoire remportée par l'armée d'Italie. Les cloches de cette ville se sont fait entendre une partie de la nuit & ont publié ce nouveau succès.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Copie de la lettre écrite par le commissaire du directoire exécutif près l'armée d'Italie, aux citoyens membres du directoire exécutif.

De Lézegno, le 4 floréal, an 4^e. de la république.
Encore des victoires remportées par l'armée d'Italie, en voici le détail.

Après les succès dont je vous ai précédemment rendu compte, le général en chef s'occupa des dispositions pour attaquer le camp retranché qui couvrait Céva; il fit faire, le 26, une forte reconnoissance, dont le résultat fut d'élever à l'ennemi quelques positions qui rendoient l'attaque du camp retranché plus certaine.

Le 28, cette attaque devoit avoir lieu: l'ennemi prévint, en évacuant dans la nuit, & le camp retranché & même la ville de Céva, dont nous sommes aussi les maîtres; il laissa seulement dans le fort une garnison qu'on dit être d'environ 7 à 800 hommes, qui l'occupent encore, parce que notre artillerie de siège n'étoit pas encore arrivée, mais qui, dominé par les redoutes qui sont à nous, ne pourra tenir deux fois 24 heures.

Le général en chef fit de là suivre à l'armée sa marche glorieuse. Le général Colli, commandant en personne un corps de douze mille hommes, s'étoit retiré derrière la rivière de Carsaglia, étendant sa ligne depuis le confluent du Tanaro jusques sur les hauteurs de Mondovi. Se voyant poursuivi, d'après les dispositions faites pour l'y attaquer, il prévint encore, le 2, ce combat par sa retraite; mais il fut atteint sur les hauteurs en avant de Mondovi, par le général Serrurier.

Là s'est engagée une action assez vive; mais, forté par nos troupes, l'ennemi a été mis en déroute, & nous a abandonné huit pièces de canon & deux obusiers, le tout de campagne. La ville de Mondovi a été, d'après cela, cernée, & la garnison s'est rendue à discrétion. L'armée a fait ce jour-là à l'ennemi plus de 1500 prisonniers, parmi lesquels un lieutenant-général, un brigadier, & presque tout le régiment des gardes du roi de Sardaigne; lui a pris dix drapeaux, & on peut porter au moins à 400 le nombre de ses tués ou blessés. Le général de division Stengel, commandant la cavalerie, a été blessé grièvement dans un choc violent avec la cavalerie ennemie.

On travaille à l'inventaire des magasins laissés par l'ennemi; on y trouve principalement du blé & des fourrages. Tous les rapports faits assurent que le général Colli s'est retiré avec ses troupes derrière Astouza, du côté de Coni, Cherasco & Fossano.

La ville de Mondovi nous fournit des ressources en subsistances & en transports.

Bientôt le général en chef menera l'armée à de nouveaux triomphes: toujours même zèle de sa part, même prudence, même habileté dans ses opérations militaires. Je ne saurois aussi trop vous faire l'éloge de la conduite du général Berthier, chef de l'état-major: ses talens, son activité, son énergie, lui méritent à juste titre la confiance du gouvernement.

On assure que nos succès répandent la plus grande inquiétude dans le gouvernement de Turin. Beaucoup d'arrestations ont eu lieu; il paroît qu'on y craint de la fermentation.

Salut & fraternité. Signé, SALICETTI.

De Paris, le 13 floréal.

Le citoyen Letourneur, ayant exercé pendant trois mois la présidence du directoire exécutif, a été remplacé, suivant les formes prescrites, par le citoyen Carnot.

Un aviso, chargé d'accompagner jusqu'au débouquement les vaisseaux de l'expédition de Saint-Domingue, les a laissés, le 20 germinal, en très-bon état & avec un bon vent, à plus de cent-cinquante lieues des côtes de France; après quoi il est entré dans le port de la Cogne.

On mande de Dinan, en date du 27 germinal, que Laviouville, général des chouans du département des côtes du Nord, a été tué dans une affaire qui a eu lieu entre Dol & Autrain, & où les chouans ont perdu beaucoup de monde. On l'a trouvé muni d'un poignard, de deux cents louis & de plusieurs billets considérables de la banque d'Angleterre.

Les lettres d'Espagne annoncent que le général Pérignon, ambassadeur de la république, est arrivé à Madrid le 22 germinal, & qu'il a été reçu à son arrivée par des démonstrations les plus flatteuses d'estime & de satisfaction de la part du peuple espagnol.

On a cité en différentes occasions des passages de divers écrivains qui, frappés de la fermentation sensible qu'excitoient dans les esprits les progrès des lumières, ont eu l'air de prédire la révolution française. Un papier anglais a rapporté une lettre assez curieuse, écrite en 1770, par le docteur Smolett. Il y annonçoit l'insurrection & l'indépendance prochaine des colonies d'Amérique, signal d'une grande insurrection qui éclateroit d'abord en France, ensuite en Italie & en Allemagne; mais il représentoit l'Angleterre comme devant rester calme au milieu de ces grands mouvemens. Smolett a manifesté dans tous ses écrits la prévention, la haine même la plus violente contre les Français. On trouve une preuve nouvelle de cette disposition dans le passage suivant de la lettre dont nous parlons. Il dit, en parlant de la révolution qui se prépare en France: « dans quelque tems qu'elle s'opère, nous pouvons prédire avec assurance qu'elle sera générale, violente & sanguinaire; comme on peut l'attendre tant du caractère présumé de ceux qui se mettront à la tête de la réforme, que de celui de la populace française, que toutes les histoires peignent comme la plus cruelle & la plus corrompue de toutes les populates du monde ».

Aphorismes politiques de J. Harrington, traduits de l'anglais; précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur. Joli petit volume, très-bien imprimé par Didot, jeune. Chez P. F. Aubin, rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Gaillon; & chez Josse & Langlois.

James Harrington, esprit hardi, méditatif, un peu bizarre, homme très-cultivé par les lettres, les voyages, le commerce des politiques de toutes les nations, surtout d'Italie, où il admiroit Venise comme le plus parfait & le plus durable de tous les gouvernemens qu'ait créés la fantaisie des hommes, figura dans la révolution de Cromwel, moins comme acteur que comme raisonneur

& comme témoin. Il y a dans les révolutions des sages qui considèrent & des discoureurs qui proposent des conseils. Cromwel me paroît avoir rangé Harrington dans cette classe. Il ne s'inquiéta pas beaucoup du gros livre intitulé *l'Océana*; ce furent ses agens qui imaginèrent d'en enlever l'édition & de la transporter à Whitehall: il la rendit à l'auteur, qui l'obtint par un stratagème ingénieux; il en accepta même la dédicace; & quand il l'eut lue, il dit: « L'auteur a l'air de vouloir m'engager adroitement à renoncer à la place que j'occupe. Ce que j'ai acquis à la pointe de mon épée, je ne le céderai point à sa plume ». Harrington ne fut un objet inquiétant pour personne tant que dura la révolution. On le plaça auprès de Charles I^{er}, pendant sa détention; & c'est un souvenir honorable à tous deux que celui de l'amitié tendre qui s'établit entre ce malheureux prince si persuadé de sa prérogative, & le partisan le plus déclaré qu'ait jamais eu le système républicain. Il accompagna Charles jusqu'à l'échafaud, & y reçut de lui un présent pour dernier gage de son affection personnelle. Puis il se plongea dans la retraite, & ce ne fut qu'à l'importunité de ses amis qu'il accorda de reprendre la suite de ses enseignemens politiques. Harrington est proprement un professeur en cette science; les assemblées qu'il tint, les dissertations qu'il compoisa pour le scrutin à la manière vénitienne, l'estampe qu'il fit graver pour l'intelligence de cette pratique, ressembloit plutôt à l'essai public qu'un mécanicien fait de sa machine, qu'à l'étalage théâtral d'un ambitieux. Mais ce professeur avoit vraiment des idées particulières & neuves qui tenaient même au génie; on les trouvera très-bien indiquées dans la notice que nous annonçons. Il nous semble qu'il a ouvert des routes & proposé des pensées plus importantes que celles de Buchanan ou de Milton, raisonneurs violens qui ne semblent que des juriscultes d'insurrection. — Harrington est un observateur politique qui considère la révolution anglaise comme un fait, né des faits qui ont précédé, & au renversement de l'ancienne balance des propriétés. Depuis Henri VII elle avoit tout-à-fait penché pour les communes. — Harrington examine comment elles peuvent la fixer en leur faveur d'une manière vraiment utile à elles & au genre humain. Il opine fortement & uniquement pour la république: mais parmi les formes & les moyens conservatoires de la république une fois établie, il admire exclusivement les formes & les moyens de Venise. Montesquieu dit de lui qu'il n'a cherché la liberté qu'après l'avoir méconnue, et qu'il a bâti Chalcédoine ayant le rivage de Byzance devant les yeux. Ce jugement, nous en demandons pardon à la renommée de l'immortel Montesquieu, nous paroît plus épigrammatique que clair, & sur-tout que juste & profond. Les Anglais, même après le rétablissement de leur royauté, ne pensent pas qu'Harrington eût méconnu les vrais principes, puisque, lorsqu'on brûla les ouvrages de Hobbes, de Milton, de Baxter & des autres, on épargna ceux d'Harrington. On a continué à les méditer, malgré le fatras & les redites de ses trop longs traités. Mais ses aphorismes, dans lesquels il on a voulu réduire la substance, prouvent que ni le fond de ses pensées n'est tout-à-fait imaginaire, ni la manière de les exprimer vague & vulgaire.

Ces *Aphorismes* méritent d'être médités dans la traduction que nous annonçons. La vie d'Harrington qui est à la tête, est un abrégé bien fait de celle qu'en a donnée plus en détail le célèbre Toland.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CRASSOUS.

Suite de la séance du 12 floréal.

Duprat s'oppose à ce que le conseil reconnoisse l'urgence pour une loi d'une sévérité aussi rigoureuse que celle qu'on propose contre les prêtres, & qui peut rallumer les torches de la guerre civile. La constitution ne reconnoît point de prêtres, elle ne reconnoît que des hommes, des citoyens. Les lois sont là pour punir les coupables. L'opinant demande donc que le projet de résolution soit soumis aux trois lectures.

Cette proposition est rejetée & l'urgence déclarée.

Lémerer demande à proposer un amendement sur le premier article. Puisqu'il s'agit, dit-il, de proscrire non-seulement en masse, mais de proscrire d'urgence, tempérez au moins par un amendement de toute justice l'excessive rigueur de la loi qu'on vous propose.

L'opinant demande que cette loi ne frappe que ceux des prêtres qui ont refusé de prêter serment à la liberté & à l'égalité; quant à celui exigé en 1790, il demande qu'on ne fasse pas revivre cette constitution du clergé, qui a tant fait de mal. Ce serment n'avoit trait qu'à des opinions théologiques; c'étoit une affaire de conscience. Ne seroit-ce pas violer la constitution, qui ne reconnoît aucune secte, que de proscrire aujourd'hui des citoyens pour avoir refusé, il y a trois ans, un serment purement théologique, des gens qui ont pu croire leur conscience engagée à ne pas prêter ce serment & vivre depuis en très-bons citoyens.

Berlier représente qu'il s'agit de l'exécution d'une loi antérieure à la constitution & qu'elle n'a pas abrogée, d'une loi adoucie dans plusieurs de ses dispositions.

Pastoret. — Ce n'est pas sans une profonde douleur que j'entends avancer ici des principes destructeurs de toutes les notions d'humanité & de justice. (On murmure) On se plaint qu'une loi si sévère est encore trop douce; on invoque la constitution dont on foule aux pieds toutes les bases. L'égalité ne consiste-t-elle pas à ce que la loi soit la même pour tous, soit qu'elle punisse ou qu'elle protège. Un citoyen peut-il, doit-il être condamné à une peine afflictive, sans avoir été déclaré coupable par la salutaire institution des jurés? Moi, je le déclare, je regarde comme coupables envers le peuple ceux qui provoquent une pareille loi. — Il s'éleve de violens murmures.

Quelques membres crient : fermez la discussion.

Pastoret. — Le code des ilotes de Sparte étoit moins barbare. Représentans ! ceux qui vous poussent à violer l'humanité ne sont pas les amis de la république. Voulez-vous que je vous fasse connoître les ennemis de la république.

Une voix : C'est toi. — Le bruit se prolonge.

Pastoret reprend. — Les ennemis de la république sont ceux qui provoquent des mesures injustes, qui violent

la constitution, qui voudroient vous entraîner à faire des lois révolutionnaires, bien sûrs qu'ils sont par ce moyen d'ouvrir sous vos pas le gouffre de l'anarchie, d'où une tyrannie quelconque sortira tôt ou tard.

Je ne viens pas vous proposer d'amendemens; je ne veux amender aucun article d'une pareille loi; mais vous devez vous occuper incessamment d'une question d'amnistie.

L'orateur est de nouveau interrompu.

Au nom de l'humanité, s'écrie-t-il dans le bruit, au nom de la justice, je demande l'ajournement.

Aux voix ! aux voix ! s'écrie-t-on; fermez la discussion.

La discussion est fermée; le premier & le second articles sont adoptés avec de légers amendemens.

Séance du 13 floréal.

Un secrétaire donne lecture d'un message du directoire exécutif, par lequel il se plaint de ce que, dans plusieurs départemens, les autorités constituées n'ont pu parvenir à organiser les gardes nationales; cependant les vols & les meurtres se multiplient d'une manière effrayante; le bon ordre & la sûreté des citoyens exigent qu'il soit fait une loi contre cette insouciance & cette mauvaise volonté des citoyens, qui tournent contre leur propre intérêt. — Renvoyé à une commission.

On reprend la discussion sur les prêtres.

L'article III qu'on discute est ainsi conçu :

Sont & restent sujets à la déportation les prêtres assermentés contre lesquels elle a été prononcée en exécution de la loi du 21 avril 1793, par arrêtés d'administration de département.

Divers membres s'élevent avec force contre cet article; ils représentent qu'il tend à consacrer bien des actes de vengeance.

Le rapporteur lui-même expose qu'un grand nombre de renseignemens ne laissent pas de doutes sur l'abus qu'on a fait de cette loi.

Roux propose de rapporter cette loi.

Enguerrand s'y oppose; il voit là une versatilité dangereuse; les administrations chargées de l'exécution de cette loi étoient composées des meilleurs citoyens.

Sous le tems de la tyrannie, s'écrie-t-il, les administrations pouvoient-elles être composées des meilleurs citoyens?

Lecoq & le rapporteur parlent pour la seconde fois contre cet article, qui est renvoyé à un nouvel examen de la commission.

La discussion a continué sur le même projet. Un grand nombre d'articles ont été adoptés avec de légers changemens que nous ferons connoître, en même-tems que les débats qu'ils ont occasionnés.

Recueil des Loix Criminelles et de Police, 2 vol. in-8 de 542 pages les deux. A Metz, chez Lamort, imprimeur & Devilly, libraire. Prix, à Metz, 250 liv. assignats, & 250 liv. franc de port pour toute la république.